

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Député-Maire**

**OBJET : Projet CYBERCAP - Demande de subvention auprès du Conseil Régional en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité - prise en charge des frais afférents à la participation d'un représentant de Cybercap Montréal**

**La Commission des Finances du 22 mai 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier**

**1) Présentation**

Cybercap, est un organisme à but non lucratif situé à Montréal au Québec. Il s'est donné pour mission d'améliorer la situation des jeunes en difficulté à travers l'expérience du multimédia.

Par l'apprentissage de la chaîne de production numérique, allant de l'infographie à la vidéo, en passant par l'intégration web et l'animation, Cybercap se consacre à la réintégration socioprofessionnelle et à la prévention du décrochage scolaire. Il s'appuie sur l'usage des technologies du numérique et des nouvelles technologies comme outils pédagogiques pour les jeunes éprouvant des difficultés à l'école où risquant de décrocher. La possibilité de découvrir les outils du multimédia a alors pour but de les stimuler à poursuivre leurs études grâce à la réalisation de productions numériques sur une thématique donnée. Pour souligner les efforts des élèves, les participants qui terminent les défis reçoivent un certificat de reconnaissance ainsi qu'un prix.

Cybercap s'adresse aussi aux jeunes de 18 à 25 ans n'ayant pas complété leurs études secondaires, sans emploi, intéressés par le Multimédia et motivés à entreprendre une démarche pour améliorer leur situation. Cybercap les accompagne alors pour mettre en place des parcours d'intégration socioprofessionnelle. Ce programme se déroule sur six mois, il mise sur l'intérêt que les médias numériques suscitent auprès des participants afin de favoriser leur remise en action, leur développement personnel et l'acquisition de compétences techniques en production multimédia.

L'une des originalités de Cybercap repose sur sa capacité à fédérer de nombreux partenaires, non seulement dans le domaine de l'emploi mais aussi des acteurs privés intéressés par cette initiative. Son action est particulièrement reconnue et appréciée des jeunes, des collectivités et des professionnels.

La ville de Gonesse de par ses caractéristiques, sa population jeune importante, les difficultés qu'elle rencontre tirerait pleinement avantage du déploiement sur son territoire d'une adaptation du dispositif Cybercap. Celui-ci bénéficierait d'ailleurs pour un fonctionnement optimal du raccordement de ses équipements publics au réseau de télécommunications à très haut débit DEBITEX.

Afin d'engager la commune de Gonesse dans une expérimentation qui s'inspirerait de l'expérience existante à Montréal, la Ville de Gonesse souhaite s'engager dans une démarche partenariale avec Cybercap Montréal. Cela nécessite d'associer étroitement à la définition de notre projet un ou des représentants de cet organisme, à l'occasion de déplacements en France pour des réunions d'échange et de travail.

Pour ce faire, la commune est conduite à pouvoir prendre en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Monsieur Christian GREGOIRE, Directeur Général de Cybercap Montréal a ainsi participé au premier comité de pilotage qui s'est tenu à Gonesse le 27 mai 2013.

Sur le plan opérationnel, le Conseil Régional IDF est susceptible de soutenir cette action, qui correspond à un besoin de l'économie régionale et à une expérimentation à caractère innovant dont le champ concerne prioritairement deux problématiques : la mise en œuvre du droit à la formation tout au long de la vie, et la notion de sécurisation des parcours de formation et les trajectoires professionnelles des individus quels que soient leurs statuts. A ce titre la Région pourrait participer à la conduite de l'expérimentation à hauteur de 80% d'un plafond de dépenses éligibles fixé à 200.000 €uros HT par an. Nous pourrions aussi solliciter un co-financement du Fonds Social Européen, sous réserve que l'objectif « Compétitivité Régionale et Emploi » du programme 2007-2013 trouve sa continuité dans le nouveau programme 2014/2020 actuellement en préparation.

La Région demande toutefois la réalisation avant de s'engager d'une étude préalable dont la durée maximum sera de six mois. Celle-ci compte-tenu de la nature de notre projet qui constitue en quelque sorte un « prototype », éventuellement reproductible, permettra au travers d'une analyse rigoureuse des besoins de finaliser les coûts prévisionnels d'investissement et de fonctionnement, les moyens humains et matériels, et de définir les impacts et les modalités de pilotage. L'objectif est aussi pour le scénario envisagé d'évaluer les risques éventuels pesant sur le projet et ses avantages. Le coût de cette étude est évalué au maximum à 50.000 €uros. Au titre du dispositif visant à soutenir les « actions expérimentales de sécurisation des parcours de formation tournés vers l'emploi » (rapport n°CR 17-12 de Février 2012), la commune peut solliciter un financement de 80% de cette somme.

## 2) Financement

Le plan prévisionnel de financement de l'étude préalable serait donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Etude de faisabilité et d'opportunité	50.000 €	Conseil Régional IDF	40.000 €
		Autofinancement Ville de Gonesse	10.000 €
Total HT	50.000 €	Total HT	50.000 €
TVA (19.6%)	9.800 €	TVA (à la charge Ville de Gonesse)	9.800 €
<b>Total TTC</b>	<b>59.800 €</b>	<b>Total</b>	<b>59.800 €</b>

## 3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal

- **D'APPROUVER** le lancement de l'expérimentation d'un projet de type « Cybercap » à Gonesse, visant à améliorer la situation des jeunes en difficulté à travers l'expérience du multimédia, et s'inspirant du projet « CYBERCAP » de Montréal,
- **De DECIDER** de prendre en charge les frais afférents aux déplacements à Gonesse, à l'hébergement et à la restauration d'un représentant de l'organisme « CYBERCAP » situé à Montréal au Canada, en vue de participer aux réunions de comités de pilotage organisés par la ville, et d'apporter son expertise pour la mise en place du dispositif sur notre commune,
- **D'APPROUVER** le projet de réalisation d'une étude préalable conformément aux orientations définies par le règlement d'intervention du Conseil Régional IDF issu du rapport n° CR17-12 relatif aux actions expérimentales de sécurisation de parcours de formation tournés vers l'emploi,

- **D'APPROUVER** son plan de financement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à déposer auprès du Conseil Régional un dossier finalisé de demande de subvention pour un montant maximum pour cette étude préalable,
- **D'HABILITER** Monsieur le Député-Maire à signer la convention attributive de subvention, à signer tous documents et à effectuer toutes démarches en vue de l'attribution de cette subvention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à solliciter toutes autres subventions pouvant contribuer au financement du projet Cybercap à Gonesse, notamment au titre des fonds Européens (FSE),

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE**

**OBJET : Refondation de l'école : proposition de réforme des rythmes scolaires**

**La Commission du Développement Social du 21 mai 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.**

**1) Présentation**

Un constat s'impose : à l'échelle de l'Union européenne, la France est le pays où les écoliers reçoivent le plus grand nombre d'heures de cours annuelles, ont les journées de travail les plus chargées et les semaines les plus courtes. Le tout s'articule sur un nombre de semaines lui-même plus restreint (36 semaines contre 37 à 40 dans les autres pays de l'Union européenne). En France, la scolarisation annuelle à l'école primaire est de 144 jours seulement contre en moyenne 180 pour les pays de l'OCDE.

Il en résulte, comme le montre l'ensemble des études menées depuis trente ans en matière de chronobiologie, de chronopsychologie et de psychophysiologie, qu'une charge scolaire journalière trop lourde en temps d'enseignement est source de fatigue et de difficultés d'apprentissage. Or, le bien-être de l'enfant conditionne une meilleure acquisition des savoirs et compétences. Ce point est également fondamental pour les enseignants qui, bénéficiant de rythmes plus équilibrés, pourraient exercer leur mission dans des conditions plus favorables, avec des élèves plus attentifs et plus motivés.

Forte de ces constats, la Ville de Gonesse a choisi d'engager la réforme des rythmes scolaires pour une application dès la rentrée de septembre 2013. Une large concertation a donc été engagée non seulement avec nos partenaires de l'Education nationale (l'Inspecteur d'académie, les enseignants) mais également avec les parents et leurs représentants. Les Assises locales de la refondation de l'école et de la réforme des rythmes scolaires ont constitué le moment fort de cette concertation. Temps privilégié d'échanges et de réflexion, les assises ont permis d'être à l'écoute des attentes des partenaires mais toujours sur le principe fort suivant : placer l'enfant au cœur de la réforme. Notre proposition concerne donc toutes les écoles maternelles et élémentaires soit onze écoles maternelles et neuf écoles élémentaires pour un total de près de 3 600 élèves.

Le décret relatif à l'organisation du temps de travail dans les écoles maternelles et élémentaires est paru au Journal officiel du 26 janvier 2013. Il modifie les rythmes scolaires dans le premier degré afin de mettre en place une semaine scolaire plus équilibrée. La semaine comportera pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées au lieu de huit. A Gonesse, cette demi-journée supplémentaire est positionnée le mercredi matin. La durée de l'enseignement est de 5h15 par jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 3h00 les mercredis.

Par le biais d'activités périscolaires, les élèves pourront accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques, d'éveil citoyen, de prévention routière, de développement durable, d'initiation au multimédia... qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre.

**La mise en œuvre des temps d'activités périscolaires à Gonesse**

Suite à un important travail mené avec les différents services de la ville et en concertation avec les représentants de l'Education nationale, les activités périscolaires sont organisées de la façon suivante :

- Elles sont gratuites pour les familles et ouvertes à tous les enfants. A ce titre, la ville cherche à offrir aux élèves une offre d'activités variée et de qualité.
- Pour ce faire, les établissements sont répartis en deux secteurs en fonction de leur localisation géographique (voir tableau ci-dessous) :  
Secteur 1 : écoles des quartiers des Marronniers et de la Fauconnière  
Secteur 2 : écoles des quartiers Centre-ville, Madeleine et Saint-Blin
- Elles sont positionnées pour chaque école sur deux jours selon le secteur concerné :  
Secteur 1 : les lundis et jeudis  
Secteur 2 : les mardis et vendredis
- Elles ont une durée d'une heure quinze. Pour les écoles élémentaires, elles sont programmées en alternance, en début (13h30 à 14h45) et en fin d'après-midi (15h45 à 17h00). Pour les écoles maternelles, toutes les activités périscolaires débutent à 15h45 et se terminent à 17h00.

<b>Ecoles élémentaires</b>	
<b>Secteur 1</b>	<b>Secteur 2</b>
Activités périscolaires les lundis et jeudis  Marc Bloch - Lundi de 15h45 à 17h00 - Jeudi de 13h30 à 14h45  Marie Curie - Lundi de 13h30 à 14h45 - Jeudi de 15h45 à 17h00  Charles Péguy - Lundi de 15h45 à 17h00 - Jeudi de 13h30 à 14h45  René Coty - Lundi de 13h30 à 14h45 - Jeudi de 15h45 à 17h00  Roger Salengro - Lundi de 15h45 à 17h00 - Jeudi de 13h30 à 14h45	Activités périscolaires les mardis et vendredis  Roland Malvitte - Mardi de 13h30 à 14h45 - Vendredi de 15h45 à 17h00  Jean Jaurès - Mardi de 15h45 à 17h00 - Vendredi de 13h30 à 14h45  Adrien Théry - Mardi de 13h30 à 14h45 - Vendredi de 15h45 à 17h00  Benjamin Rabier - Mardi de 15h45 à 17h00 - Vendredi de 13h30 à 14h45
<b>Ecoles maternelles</b>	
<b>Secteur 1</b>	<b>Secteur 2</b>
Activités périscolaires les lundis et jeudis de 15h45 à 17h00  Jean de La Fontaine Marc Bloch René Coty Charles Perrault Louise Michel	Activités périscolaires les mardis et vendredis de 15h45 à 17h00  Lucie Aubrac La Madeleine Maurice Genevoix Coulanges Marie Laurencin Benjamin Rabier

Les activités périscolaires se déroulent sur cinq périodes rythmées par les vacances scolaires soit, au total, quatre périodes de sept semaines et une période de neuf semaines.

Cette alternance permet d'offrir à toutes les écoles l'ensemble des modules d'activités en mutualisant au mieux les ressources humaines et matérielles de la ville.

Pour les jours sans activités périscolaires, les enfants pourront être accueillis en postscolaire à partir de 15h45. Les jours d'activités périscolaires, ils seront accueillis à partir de 17h00.

### Encadrement des activités

Chaque activité est encadrée par deux intervenants par classes. Dans le respect du décret numéro 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, ces activités sont pensées pour être adaptées à la fois au cycle éducatif et au projet d'école.

Près de 160 agents de la collectivité se mobiliseront ainsi pour le bon déroulement des activités périscolaires. En fonction de leur expérience et de leurs attentes, des modules de formation leur seront proposés :

- Un tronc commun relatif aux compétences en matière de gestion d'un groupe d'enfants, d'élaboration d'un projet et de mise en œuvre d'activités. Cette formation sera assurée par un prestataire extérieur sur 40 jours et pour un coût total d'environ 45 000 euros ttc. Tous les agents concernés suivront un ou plusieurs modules de cette formation
- Un module expression artistique et culturelle assuré par le Théâtre Sans Toit. 3 sessions de formation pour un coût total d'environ 17 500 euros ttc
- Un module lecture, savoir choisir un livre, savoir lire à haute voix... assuré par l'ARPLE. 4 sessions de formation pour un coût total d'environ 2 700 euros ttc
- Un module Sports, formation à l'encadrement et à la conduite d'activités physiques et sportives comprenant notamment le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) pour un total de 7 500 euros

Outre les agents de la collectivité, la ville de Gonesse fait appel à ses partenaires et à des prestataires pour la conduite des activités périscolaires. Les ressources locales associatives sont également invitées à s'inscrire dans la dynamique. Sont d'ores et déjà intéressés certains clubs sportifs (judo, basket, karaté, gymnastique, escrime, golf...) mais également des associations à vocation culturelle.

### Le partenariat avec les écoles

Le bon déroulement des activités périscolaires suppose un partenariat riche et efficace avec chaque école. Aussi est-il proposé à chaque école de désigner, sur la base du volontariat, un référent qui sera au quotidien l'interlocuteur privilégié de la ville. Des enseignants volontaires peuvent également se mobiliser dans la réforme des rythmes scolaires en intervenant lors des activités périscolaires. Ces interventions (référent et intervenant) constituent une activité accessoire pour les fonctionnaires de la fonction publique d'Etat, à l'instar de ce qui se fait actuellement au niveau des études dirigées. Par conséquent, il est proposé de verser une rémunération similaire aux enseignants qui interviendront au titre des activités périscolaires en qualité d'intervenant ou de référent.

Le montant de la vacation allouée pour chaque intervention d'enseignant sera de 34,52 euros bruts soit 32 euros nets. Cette rémunération porte sur le temps de l'intervention elle-même (une heure quinze) et le temps de préparation nécessaire (estimé à quarante-cinq minutes). Les enseignants qui interviendront en tant que référents seront rémunérés de la même manière sur la base de deux vacations par semaine d'enseignement.

Le coût annuel de cette rémunération, si elle est versée à vingt-cinq enseignants à raison de deux vacations par semaine sur une période de trente-six semaines est d'environ 62 000 euros.

### Les sites des activités périscolaires

Les activités périscolaires n'ont pas uniquement pour cadre l'école et la salle de classe. La ville de Gonesse met ainsi ses équipements sportifs, culturels, ses centres socioculturels... à disposition des intervenants. Au total, près d'une trentaine de sites autres que les écoles ont été identifiés comme pouvant accueillir des activités périscolaires.

## Exemples d'activités

Une pluralité d'activités est déjà identifiée. Elles sont regroupées en grandes thématiques :

- Sensibilisation artistique et culturelle (arts plastiques, théâtre, musique, danse, patrimoine, cinéma)
- Le sport sous toutes ses formes
- L'éveil citoyen et le vivre ensemble
- Promotion de la laïcité
- Prévention des violences
- Développement durable, protection de la planète et biodiversité
- Découverte de ma ville et de mon quartier
- Ateliers relatifs à la mémoire
- Initiation aux usages de la route et prévention routière
- Initiation au multimédia
- Expressions manuelles
- Jeux de société d'ici et d'ailleurs
- Prévention santé et nutrition

## **2) Budget prévisionnel pour l'année scolaire 2013 - 2014**

	<b>Dépenses (ttc)</b>	<b>Recettes</b>
Activités sportives	193 500	
Activités culturelles	135 000	
Prestations extérieures	51 000	
Formation des agents	71 940	
Rémunération des enseignants	62 000	
Divers	36 000	
Subvention de l'Etat		324 000
Part communale		225 440
<b>TOTAL</b>	<b>549 440</b>	<b>549 440</b>

Toutes les communes acceptant de mettre en œuvre de nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013 se voient allouer une dotation de 50 euros par élève. Les communes éligibles à la dotation DSU bénéficieront de 40 euros supplémentaires par élève, soit 90 euros pour l'année scolaire 2013-2014. La ville de Gonesse est donc éligible à une subvention d'un montant de 324 000 euros représentant 59% du coût total de la réforme.

Les communes bénéficieront à nouveau du fonds l'année suivante à hauteur de 45 euros par élève.

## **3) Proposition**

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les orientations de la Ville en matière de réforme des rythmes scolaires et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à engager cette réforme dès la rentrée scolaire 2013-2014.**

**Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la création de vacations pour les enseignants souhaitant s'inscrire dans la réforme des rythmes scolaires en qualité de référents ou d'intervenants.**

**Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 324 000 euros pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Madame GRIS**

**OBJET : Suppression et création de postes**

**1) Présentation**

Le tableau des effectifs doit être actualisé afin de tenir compte de la décision de nomination au bénéfice d'un agent communal ayant réussi le concours d'attaché territorial et exerçant les fonctions de ce cadre d'emplois mais aussi de la décision de création d'un poste supplémentaire d'éducateur des activités physiques et sportives.

**2) Financement**

Le coût annuel des mesures est d'environ 31 500 €.

**3) Proposition**

**A/ Suppression de poste :**

**Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la suppression du poste suivant :**

**FILIERE ANIMATION :**

- 1 poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe au 01/06/2013

**B/ Création de poste :**

**Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la création des postes suivants :**

**FILIERE ADMINISTRATIVE :**

- 1 poste d'attaché au 01/06/2013

**FILIERE SPORTIVE :**

- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives au 01/06/2013

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013**

### **RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Madame MOUSTACHIR**

**OBJET : Demande de subvention Européenne FEDER pour la réalisation d'une étude de faisabilité, et d'opportunité en vue de la mutation du site Paul Prédault en ECOPARC**

**La Commission du Développement Economique et Urbain du 22 Mai 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.**

#### **1) Présentation**

Le site Paul PREDAULT, constitue actuellement une friche industrielle. Celle-ci est située sur un terrain de 12.591 M2 (parcelle AM) entre la rue Chauvart et la rue de Paris. Elle est composée de plusieurs bâtiments à usage industriels et de bureaux qui ont vocation à être démolis pour laisser place à des locaux d'activités PME. A la suite de son acquisition par l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise (EPFVO) pour un montant de 2,2 M€, à la demande de la ville, des études complémentaires de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante ou du plomb ont été réalisées. Une étude du coût de démolition a été conduite afin de travailler plus finement sur la définition du nouveau programme immobilier et de ses coûts. Le montant de démolition est estimé à 604.471,80 Euros. C'est toute la problématique du renouvellement urbain en zone d'activité qui est posée au travers de ce dossier visant à adapter des locaux qui aujourd'hui ne répondent plus aux attentes des utilisateurs et du marché, et qui doivent à l'avenir tenir pleinement compte des nécessités de bonne cohabitation avec la zone d'habitat à proximité. La recherche de l'équilibre financier d'une telle opération repose nécessairement sur l'obtention de financements publics venant compenser les éventuels surcoûts.

Par ailleurs, le Conseil Régional Île-de-France a mis en place en Juin 2012 un nouveau dispositif visant à soutenir l'émergence de programmes immobiliers pour les entreprises, exemplaires pour l'environnement et le développement durable, efficaces énergétiquement et favorisant une utilisation rationnelle de l'énergie. Il s'agit des « Ecoparcs ». Les projets de résorption de friches et la réhabilitation de locaux d'activités relèvent expressément de ce dispositif.

Le soutien du Conseil régional IDF vise par ailleurs à rendre possible sur un territoire le parcours résidentiel d'entreprises innovantes, c'est-à-dire la possibilité pour ces entreprises d'accéder à proximité de leur lieu d'implantation à une variété de surfaces suffisamment diversifiées pour leur permettre de voir le jour, et de se développer en fonction de leurs besoins de locaux. L'objectif est de favoriser un ancrage territorial durable. Cette orientation tient notamment compte de la difficulté à trouver localement certaines surfaces destinées aux petites et moyennes entreprises. Cela les conduit parfois à s'éloigner, à perdre l'émulation dont elles bénéficiaient du fait de la présence à proximité d'activités complémentaires, ou à perdre des salariés à cause de l'éloignement. L'objectif est aussi de permettre l'accompagnement des créateurs d'entreprises aux différents stades de leur développement.

La localisation du site Paul Prédault, présente par ailleurs l'avantage pour bénéficier du soutien Régional de cumuler différents critères. Ainsi, les entreprises installées seront potentiellement susceptibles de profiter d'une plus-value sociale, au travers de l'offre proposée pour la garde des enfants par la crèche inter-entreprises du parc des tulipes. Le futur site permettra aussi l'accueil de projets ayant un contenu technologique et d'innovation intéressant, notamment dans une filière stratégique comme les TIC, dans la mesure où la zone est dès à présent connectée au Très Haut Débit du réseau DEBITEX.

Enfin, la desserte en transports collectifs sera optimale grâce au passage à proximité du Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) reliant le RER B au RER D depuis la gare de Villiers le Bel-Gonesse jusqu'à Villepinte.

L'intérêt d'inscrire ce programme dans le cadre du règlement d'intervention récemment défini par le Conseil Régional et d'en faire une opération stratégique, de densification de l'activité et de réduction de l'obsolescence de locaux tertiaires est majeur. La subvention correspondante est susceptible d'atteindre un taux de base de 25% maximum du montant total HT des dépenses éligibles de l'opération (honoraires, acquisition de la friche, travaux de construction, réhabilitation ou aménagement) dans la limite de 4 millions d'€uros. Ce taux peut être majoré selon différents critères pour atteindre 50%.

En outre, les orientations présentes dans le dispositif Régional rejoignent celles définies au niveau Européen par le FEDER jusque fin 2013, notamment dans son axe 3, action 2, pour « agir pour l'environnement et le développement durable de la Région ». L'ADEME, consultée par nos soins sur le sujet, confirme que sur ce fondement, la ville pourrait solliciter une participation au financement des études préalables du projet.

A ce titre, la commune serait ainsi susceptible d'obtenir une subvention de 50% maximum du coût de l'étude préalable de faisabilité et d'opportunité d'un EcoParc qu'elle doit réaliser, conformément aux obligations fixées par le cahier des charges du Conseil Régional pour bénéficier de son soutien financier. Le montant de cette étude est estimé au maximum à 75.000 €uros HT.

## 2) Financement

Le plan prévisionnel de financement serait donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Etude de faisabilité et d'opportunité	75.000 €	Subvention Européenne FEDER	37.500 €
		Autofinancement Ville de Gonesse	37.500 €
Total HT	75.000 €	Total HT	75.000 €
TVA (19.6%)	14.700 €	TVA (à la charge Ville de Gonesse)	14.700 €
<b>Total TTC</b>	<b>89.700 €</b>	<b>Total</b>	<b>89.700 €</b>

## 3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal

- D'approuver le projet de réalisation d'une étude préalable de faisabilité et d'opportunité pour la mutation de la friche Prédault en ECOPARC d'activité, conformément au cahier des charges régional correspondant,
- D'approuver son plan de financement,
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire à déposer un dossier finalisé de demande de subvention européenne FEDER en vue de solliciter un financement d'un montant maximum pour cette étude préalable,
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention attributive de subvention, à signer tous documents et à effectuer toutes démarches en vue de l'attribution de cette subvention,
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter toutes autres subventions pouvant contribuer au financement de cette opération.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD**

**OBJET : Adoption du nouveau règlement intérieur de la piscine municipale**

**PIECE (S) JOINTE (S) : Règlement intérieur pour la piscine municipale**

**La Commission du Développement Social du 21 mai 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier**

**1) Présentation :**

Les évènements, qui se sont déroulés à la piscine municipale, le 26 juillet 2012, et qui ont entraîné la fermeture de l'établissement pendant plusieurs semaines, nous amènent à réfléchir sur les moyens à mettre en place pour éviter que de tels incidents se reproduisent.

L'actuel règlement intérieur de l'équipement date de 1997 et n'encadre pas d'une manière suffisante les conditions d'accès et de fonctionnement de l'établissement.

L'évolution des comportements, les attitudes à risques de certains usagers doivent être prises en compte. Il apparaît nécessaire de revoir la rédaction de ce règlement intérieur, d'autant qu'il ne permet pas au personnel municipal de s'appuyer sur un acte juridique clair et précis pour faire prévaloir son autorité.

Ainsi, le projet de règlement intérieur de la piscine apporte quelques éléments nouveaux à cet effet. Il modifie notamment l'âge minimum qui permet à un enfant de venir non accompagné d'un adulte. Il est relevé à 10 ans au lieu de 8 ans auparavant (article 2 -alinéa 2).

Dans ce même article, à l'alinéa 3, il est précisé que le port du bonnet de bain est fortement recommandé aux usagers ayant les cheveux longs, et fixe des restrictions sur les tenues de baignade.

A l'article 7 - alinéa 1, il est précisé la graduation des sanctions relatives aux infractions commises.

L'article 8 et l'article 9 sont innovants. L'article 8 précise le rôle des maîtres-nageurs et l'article 9 rappelle que les parents ne doivent pas laisser sans surveillance leurs propres enfants et qu'en toutes circonstances, ils ne peuvent se dédouaner de leur responsabilité de « parents ».

Enfin, le nouveau règlement intérieur de la piscine contient des annexes (l'annexe 1 qui concerne l'utilisation de la piscine par les associations et l'annexe 2 qui concerne l'utilisation de la piscine par les établissements scolaires).

**2) Proposition :**

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur de la piscine municipale et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à le signer.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Député-Maire**

**OBJET : Approbation et signature d'une convention de réservation des logements au bénéfice de la ville sur l'opération de construction de logements sociaux 82 rue de Paris réalisée par l'Opievoy**

**PIECE (S) JOINTE (S) : Convention**

**La Commission des Finances du 22 mai 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.**

**1) Présentation**

En contrepartie de la garantie des emprunts accordée par la Ville à l'Opievoy pour la réalisation de l'opération de 41 logements situés 82 rue de Paris, le bailleur s'engage à mettre à disposition de la Commune de GONESSE, pour une durée de 50 ans, des droits de réservation portant sur 9 logements, correspondant à 20 % du programme subventionné. La date de livraison de ces logements est estimée en juin 2013. En conséquence, les droits de réservation expireront en Juin 2063.

La présente convention de réservation complète la convention de garantie d'emprunts signée le 10 mars 2011 en identifiant les logements réservés par la Ville, en précisant leur typologie, leurs caractéristiques, leur financement, le niveau maximum de loyer ainsi que les modalités d'exercice du droit de réservation.

**2) Proposition**

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de réservation de logements de ce programme.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MAI 2013**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur PIGOT**

**OBJET : Projet « Fouilles archéologiques dans l'église Saint-Pierre Saint-Paul »-  
Approbation et signature d'une convention de mécénat avec la société ALLIAGES ET  
TERRITOIRES SAS**

**PIECE (S) JOINTE (S) : projet de convention**

**La Commission du Développement Social du 21 mai 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.**

**1) Présentation**

Préalablement à la réalisation des travaux de réfection des installations électriques et à la mise en place d'un système de chauffage surfacique dans l'église Saint-Pierre Saint-Paul, la Ville de Gonesse doit faire réaliser des fouilles dans l'emprise de l'édifice.

Afin de financer ces fouilles, la Ville entend solliciter le mécénat d'entreprises et d'associations et s'est vue proposer une contribution d'un montant de vingt-cinq mille euros par la société ALLIAGE ET TERRITOIRES SAS, filiale d'IMMOCHAN branche immobilière de Groupe AUCHAN. Cette société participe à la promotion de manifestations culturelles en préfiguration du projet Europa City et a accepté de soutenir cette opération de fouilles et d'y apporter son concours financier.

**2) Proposition**

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de mécénat avec la société ALLIAGES ET TERRITOIRES SAS.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR** : Monsieur PIGOT

**OBJET** : Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2013 à l'association Coraçoos do Minho

La Commission du Développement Social du 21 mai 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

**1) Présentation**

De par leurs actions, leurs engagements dans la ville les associations culturelles sont des acteurs incontournables de la vie locale. Leurs contributions participent à l'intérêt général et à l'animation de la ville. La ville de Gonesse, par l'attribution de subventions de fonctionnement soutient chaque année l'association culturelle suivante :

ASSOCIATIONS	Demande 2013	Proposition
CORACOES DO MINHO	2000	1500
TOTAL	2000	1500

**2) Financement**

Les crédits sont prévus au budget 2013 compte 6574 – Enveloppe 2207

**3) Proposition**

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association culturelle Coraçoos do Minho pour l'année 2013.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur PIGOT**

**OBJET : Approbation et signature de l'avenant n°3 à la Convention pluriannuelle de résidence du Théâtre sans Toit – Attribution de subvention pour le 1<sup>er</sup> semestre 2013**

**PIECE (S) JOINTE (S) : Avenant n°3 à la convention pluriannuelle avec Le Théâtre sans Toit**

**La Commission du Développement Social du 21 mai 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.**

**1) Présentation**

La ville de Gonesse et le Théâtre sans toit ont signé une convention pluriannuelle de résidence le 16 novembre 2010. Cette convention a pour objectif d'accueillir l'association Le Théâtre sans Toit durant trois ans afin de développer des actions de sensibilisation auprès du public Gonessien, d'organiser du spectacle vivant et d'aider à la création artistique.

Conformément aux articles 9 et 13 de cette convention, le présent et dernier avenant définit le programme d'actions de janvier à mai 2013.

**Création**

Re-création et répétition du spectacle «Fantaisies et Bagatelles» de janvier à avril 2013

**Diffusion**

Spectacle «Fantaisies et Bagatelles» du 13 au 17 mai 2013 dans les écoles maternelles pour 11 classes sur 8 représentations.

Ecoles concernées : Jean de la Fontaine, Charles Perrault et Maurice Genevoix

**2) Financement**

<b>SUBVENTION TTC</b>	Mai 2013
Création, diffusion	15 000 €

**3) Proposition :**

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de résidence du Théâtre sans Toit et d'attribuer une subvention de 15 000 € pour le premier semestre 2013.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur PIGOT**

**OBJET : Approbation et signature de l'avenant n°2 dans le cadre de la convention pluriannuelle 2011-2013 de coopération culturelle avec la Fondation Royaumont**

**PIECE (S) JOINTE (S) : Avenant N°2**

**La Commission du Développement Social du 21 mai 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier**

**1) Présentation :**

Afin de poursuivre et de développer la collaboration entre la ville de Gonesse et la Fondation Royaumont, une convention pluriannuelle de coopération a été signée par délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2011.

L'objectif poursuivi par ce programme regroupe plusieurs secteurs de l'action culturelle et vise à mettre en commun des moyens humains, financiers, techniques pour mener des actions :

- dans le domaine de la création, motivée par une même exigence d'excellence,
- dans le domaine de la diffusion, en accueillant un certain nombre de réalisations de la Fondation (concert, danse contemporaine)
- dans le domaine de la formation par l'organisation de stages à Royaumont ou sur la ville.

Conformément aux articles 3 et 6 de la convention, le présent avenant précise le programme d'actions pour l'année 2013. Les annexes présentées font partie intégrante de cet avenant.

- Annexe 1 : Classe en résidence
- Annexe 2 : Concert Barlaam et Josaphat
- Annexe 3 : Sensibilisation à la musique Médiévale
- Annexe 4 : Stage Slam
- Annexe 5 : Coproduction Chorale
- Annexe 6 : Journée Centre de loisirs
- Annexe 7 : Ateliers et concert Arnaud Marzorati
- Annexe 8 : Budget 2013

**2) Financement :**

<b>DEPENSES en €</b>		<b>RECETTES en €</b>	
Classe en résidence	12 167	Caisse des Ecoles Gonesse	6 000
Concert Barlaam et Josaphat	13 910	Ville Gonesse	39 000
Sensibilisation Musique Médiévale	7 731	Fondation Royaumont	16 506
Stage SLAM	4 425		
Coproduction Chorale	11 960		
Journée centre de loisirs	3 349		
Ateliers et concert A.Marzorati	7 964		
<b>TOTAL</b>	<b>61 506</b>		<b>61 506</b>

**3) Proposition :**

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de coopération culturelle 2011-2013 avec la Fondation Royaumont.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur PIGOT**

**OBJET : Demande de subvention 2013 auprès du Conseil Général « Appel à projet pour l'attribution des subventions départementales aux lieux de diffusion de spectacle vivant à rayonnement local »**

**La Commission du Développement Social du 21 mai 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier**

**1) Présentation**

Par délibération n°9-02 du 17 février 2012, le Conseil général du Val d'Oise a adopté le principe d'un appel à projets pour l'attribution des subventions départementales aux lieux de diffusion de spectacle vivant à rayonnement local.

**Bénéficiaires :**

Sont concernés les lieux de diffusion de spectacle vivant municipaux ou associatifs à rayonnement local. Le soutien au(x) projet(s) qui serait apporté par le Département vient en complément des financements des communes et des intercommunalités qui sont et qui ont vocation à en être les premiers financeurs.

La ville de Gonesse s'inscrit en catégorie B « Lieux dédiés majoritairement au spectacle vivant présentant une saison artistique (type salle polyvalente équipée), avec ou sans résidence.

La nécessité d'une programmation professionnelle de spectacle vivant, construite par un programmateur professionnel est requise.

Dans les critères dominants du Conseil Général, la ville de Gonesse présente les projets suivants pour l'année 2013:

**a) ACCUEIL SPECIFIQUE D'ARTISTES**

Résidence de la compagnie « LE THEATRE SANS TOIT » à Gonesse

**b) COLLABORATION AVEC LES STRUCTURES CULTURELLES A RAYONNEMENT DEPARTEMENTALE**

Coopération culturelle de la ville de Gonesse avec la Fondation ROYAUMONT

**c) PROGRAMMATION DANS DES CHAMPS ARTISTIQUES SOUS-REPRESENTES**

La ville de Gonesse membre du réseau « PERIPHERIQUE Arts mêlés 9<sup>ème</sup> »

## 2) Financement

<b>DEPENSES TTC</b>	<b>€</b>	<b>RECETTES TTC</b>	<b>€</b>
Charges du personnel	468 217,60	Billetterie spectacle	12 000,00
Frais artistiques	276 295,68		
		Conseil Général Diffusion	24 000,00
Frais techniques	16 750,00		
Droits	13 800,00	Conseil Général Cirquevolution	3 000,00
		ONDA Diffusion	3 350,00
Frais généraux de fonctionnement	138 547,64	ACSE	5 000,00
		VILLE DE GONESSE	866 260,92
<b>TOTAL</b>	<b>913 610,92</b>	<b>TOTAL</b>	<b>913 610,92</b>

## 3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de vingt-quatre mille euros (24 000€) auprès du Conseil Général pour l'aide à « l'appel à projets de spectacle vivant des lieux de diffusion à rayonnement local » et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents fixant les modalités administratives et financières relatives à cette demande.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY**

**OBJET : Utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (F.S.R.I.F) pour l'année 2012.**

**La Commission des Finances du 22 mai 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.**

**1) Présentation**

La Loi n° 91429 du 13 mai 1991 a institué un Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France dont la finalité est d'améliorer les conditions de vie des habitants des communes urbaines de la région parisienne confrontés à une insuffisance de leurs ressources au regard de leurs charges et des besoins sociaux de la population.

Ce fonds qui repose sur la solidarité financière entre les communes est alimenté par un prélèvement sur les ressources fiscales des communes et les EPCI (Etablissement de Coopération Intercommunale) de la région Ile de France disposant de ressources élevées au profit des communes les plus défavorisées.

L'article L 2531-16 du Code des Collectivités Territoriales prévoit qu'un rapport sur l'utilisation du FSRIF doit être présenté au Conseil Municipal avant la fin du mois de juin 2012 et transmis en Préfecture au plus tard en septembre prochain.

Ce rapport doit recenser les investissements réalisés en matière d'équipements et d'aménagement urbain ainsi que les actions entreprises par la commune dans les domaines social, éducatif, culturel, de la prévention, de la solidarité grâce à l'octroi de ce fonds.

Le fonds est attribué aux communes éligibles de la région Ile de France sur la base du mécanisme de répartition existant pour la DSU-CS.

En 2012, la commune de Gonesse a bénéficié d'une attribution de cette dotation pour un montant de 2.042.008,00 €. Pour l'exercice 2011, le montant alloué à la ville était de 1.266.690,00 €. Ce fonds qui n'est pas affecté sur le plan budgétaire a *notamment* contribué au financement des opérations et actions suivantes :

INVESTISSEMENT :

- **Equipement et travaux de rénovation dans les bâtiments communaux et sur le domaine public communal :**

.../...

OPERATION	Montant réalisé
Travaux de rénovation de la voirie communale	619.559,99 €
Acquisition barrière chemins ruraux	14.514,56 €
Travaux d'éclairage public et de signalisation tricolore	329.850,91 €
Etudes réhabilitation du commissariat et du centre social Marc Sangnier	129.434,10 €
Equipements et aménagement de terrains et d'espaces verts	124.086,50 €
Travaux d'aménagement et réhabilitation des bâtiments communaux (hors écoles)	321.190,72 €

▪ **Etudes et opérations d'aménagement urbain dans les quartiers :**

OPERATION	Montant réalisé
Participation financière de la commune au titre de la ZAC Multisites	880.505,88 €
Etudes desserte de transport centre ville	30.169,10 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage requalification site parc de la Patte d'Oie	10.524,80 €

▪ **Etudes et travaux de rénovation et de sécurité dans les écoles et les équipements sportifs :**

OPERATION	Montant réalisé
Etudes et construction du complexe sportif la Madeleine	85.303,86 €
Travaux d'aménagement du terrain synthétique stade Eugène Cognevault	693.858,52 €
Travaux de réaménagement du gymnase Eugène Cognevault	735.980,48 €
Etude et réhabilitation insonorisation école primaire Roger Salengro	2.411.536,45 €

**ET** à la mise en œuvre par la ville des actions suivantes :

**FONCTIONNEMENT :**

- Actions menées par la ville en direction de la population :

.../...

ACTION	Montant réalisé
Programme d'animation musicale, culturelle et artistique	342.770.62 €
Subvention aux associations hors secteur économique (dont reversement de subventions de nos partenaires) :	483.267,00 €
Subvention à la Caisse des Ecoles :	90.000,00 €
Dotation de fonctionnement au Cinéma Jacques Prévert	110 000,00 €
Manifestations et animations sportives	36.349.95 €
Animations en clubs, centre de loisirs et activités Interclasses et ludothèque	174.943,26 €

Cette présentation synthétique ne retrace qu'une partie des actions entreprises par la ville dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des habitants puisque notamment ne figure pas dans ce bilan les charges de personnel liées au coût de l'intervention quotidienne des agents communaux des différentes directions opérationnelles.

## **2) Proposition**

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France pour l'exercice 2012.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY**

**OBJET : Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.) pour l'année 2012.**

**La Commission des Finances du 22 mai 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.**

**1) Présentation**

Conformément aux dispositions de l'article L.2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), les communes ayant bénéficié de cette dotation doivent présenter au Conseil Municipal avant la fin du mois de juin 2013 un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice 2012 et leurs conditions de financement.

Cette dotation, dénommée Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS) depuis 2005, a été instituée afin de «contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées» et de concentrer son application sur les communes titulaires de zones franches urbaines (ZFU) et/ou de zones urbaines sensibles (ZUS).

La DSU-CS est attribuée aux communes éligibles sur la base d'un indice synthétique prenant en compte en manière pondéré le potentiel financier par habitant, la part de logements sociaux de la commune dans son parc de logements, le nombre de personnes couvertes par les allocations logements, le revenu par habitant. Cet indice synthétique est majoré pour les communes disposant de ZFU et/ou de ZUS. C'est le cas à Gonesse pour le quartier de la Fauconnière classée en ZUS.

En 2012, la commune de Gonesse a bénéficié d'une attribution de cette dotation pour un montant de 2.467.396 €. En 2011, ce montant était de 2.293.494 €. Ce fonds spécifique qui n'est pas affecté sur le plan budgétaire a *notamment* contribué au financement des actions suivantes mises en place par la municipalité.

**ACTIONS D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT URBAIN**

**Aménagement du tissu urbain**

Aménagement du parvis du collège Philippe Auguste et

travaux de requalification de la rue de l'Eglantier : 831.541,32 €

Travaux d'aménagement du parking Coulanges: 384.991,99 €

Etudes et aménagement du Parc urbain : 138.394,69 €

Acquisitions foncières en vue de l'aménagement

du Parc de la Patte d'oie : 637.054,51 €

## **ACTION D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS**

<i>Travaux de rénovation dans les écoles primaires et maternelles :</i>	322.830,96 €
Travaux de passage au numérique Cinéma Jacques Prévert :	180.675,15 €
Travaux à l'Eglise St Pierre/St Paul :	184.565,67 €
<i>Mobilier et matériel dans les écoles primaires et maternelles :</i>	33.377,93 €
<i>Mobilier et matériel dans les autres sites communaux :</i>	132.708,30 €
<i>Matériel informatique pour les écoles primaires et maternelles :</i>	20.629,92 €

## **ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL**

Animations et sorties familiales dans les Centres Socioculturels :	132.694,85 €
Animations et fonctionnement du Service Civique Jeune :	72.539,27 €
Actions d'animations citoyennes du Conseil Municipal des Jeunes :	13.635,24 €
Participations au fonctionnement des crèches ( hospitalière et interentreprises)	243.817,91 €
Subvention de fonctionnement au CCAS :	1.042.000,00 €
Animations de l'Atelier Santé Ville :	10.642,35 €
Séjours en centre de vacances et activités quartiers d'été :	136.541,33 €
Actions en faveur de l'emploi, du commerce et de l'Insertion Professionnelle :	103.556,48 €

Il convient de rappeler que ces actions et ces opérations d'aménagements ne représentent qu'une partie des efforts consacrés par la ville de Gonesse au développement social urbain (*en particulier les charges de personnel liées à l'intervention quotidienne des agents communaux des services administratifs et techniques ne figure pas dans ce rapport*).

### **2) Proposition**

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'exercice 2012.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY**

**OBJET : Lancement d'une consultation auprès des établissements bancaires en vue de l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 2.500.000 € pour la période 2013-2014.**

**La Commission des Finances du 22 mai 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.**

**1) Présentation**

Dans le cadre de la gestion active de la dette et de la trésorerie de la commune, il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter les établissements financiers afin d'ouvrir pour une durée d'un an une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 2.500.000,00 € à compter du mois de septembre 2013. En raison du renchérissement du coût de ce type d'instrument financier, la ville n'a pas pu renouveler en 2011 et en 2012 sa ligne de trésorerie qui était arrivé à échéance.

Cette ligne de trésorerie est destinée au financement des dépenses d'exploitation courantes ou au préfinancement de dépenses d'investissement dans l'attente d'un emprunt. Elle peut, le cas échéant, être gérée par le biais d'une liaison informatique sécurisée par internet. La dernière ligne de trésorerie qui fonctionnait sur ce principe avait été contractée auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France Nord.

**2) Financement**

Elle génère des frais financiers (intérêts) sur les sommes mobilisés et pour son utilisation mais n'impacte pas l'encours de la dette. Elle doit, par ailleurs, être intégralement remboursée à la date d'échéance. Pour mémoire le bilan du fonctionnement des précédents contrats de ligne de trésorerie est le suivant :

- Septembre 2008 à septembre 2009 : mobilisation de la ligne, durée 22 jours, montant moyen 284.894 € taux moyen 3.66%, charge d'intérêts : 588.14 € .Frais financiers de la ligne de trésorerie interactive: 1.560 €
- Septembre 2009 à septembre 2010 : mobilisation de la ligne, durée 10 jours montant moyen 676.600 € taux moyen 1.17%, charge d'intérêts : 223.63 €.Frais financiers de la ligne de trésorerie interactive: 5.850 €.
- Septembre 2010 à septembre 2011 : mobilisation de la ligne néant, charge d'intérêts : néant. Frais financiers de la ligne de trésorerie interactive: 3.500 €.
- Septembre 2011 à septembre 2012: pas de souscription de ligne de trésorerie (frais financier très élevés)
- Septembre 2012 à septembre 2013: pas de souscription de ligne de trésorerie (frais financier très élevés)

**3) Proposition**

**Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la consultation des établissements bancaires en vue de l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 2.500.000,00 € et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à contracter avec l'établissement bancaire retenu.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE**

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'association ATAic pour ses actions « Notre petit théâtre » et « Le geste et la parole » - Année 2013**

**La Commission du Développement Social du 21 mai 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.**

**1) Présentation :**

L'association ATAic intervient à Gonesse depuis plusieurs années dans le champ de l'action culturelle, éducative et de l'accès à la citoyenneté, à travers différents projets.

Dans ce cadre, une convention pluriannuelle entre la ville et ATAic a été signée pour la période 2013/2015.

**LES ACTIONS PROPOSEES PAR ATAic :**

Ces actions ont un point commun : travailler l'expression en langue française, première condition pour pouvoir ensuite s'intégrer dans la société et prendre confiance en soi. Elles correspondent aux axes développés dans le cadre du PEL, notamment « la lutte contre le décrochage scolaire » et « l'aide à l'exercice de la fonction parentale ».

- « Notre petit théâtre » : groupe de théâtre amateur de femmes qui offre des représentations régulières sur la ville afin que les participantes aient l'occasion de mesurer leur progrès.

- dans le cadre du CLAS, « Le geste et la parole » avec des élèves des trois collèges.

**2) Financement :**

Les financements de ces actions sont détaillés dans le tableau suivant. L'attribution de certaines subventions est conditionnée au maintien du niveau de financement des autres partenaires. Les crédits sont prévus au Budget 2013, service K1, enveloppe 16350.

**3) Proposition :**

Projets	Coût du projet	Fonds propres et cotisations	Etat	Conseil Général	CAF	Caisse des écoles (PRE)	Ville
Notre Petit Théâtre	9 695 €	1 200 €					8 495 €
Le Geste et la Parole (CLAS)	12 286 €	2 300 €	3 590 €	2 000 €	2 696 €		1 700 €
<b>Total</b>	<b>21 981 €</b>	<b>3 500 €</b>	<b>3 590 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 696 €</b>		<b>10 195 €</b>

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'année 2013 une subvention de 10 195 euros à l'association ATAic**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Madame CAUMONT**

**OBJET : Travaux de réhabilitation et de réaménagement du centre socioculturel Marc Sangnier - Lancement d'une procédure d'appel d'offres**

**La Commission du Développement Social du 21 mai 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.**

**1) Présentation**

Par délibération n° 165 du 28 juin 2012, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une procédure de marché relatif aux travaux de réhabilitation du centre socioculturel Marc Sangnier sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

La consultation a donc été engagée le 7 mars 2013 avec une date limite de remise des offres fixée au 19 avril 2013.

Dans ce cadre, deux offres ont été réceptionnées dans les délais. Les plis ont été examinés par le groupe de travail du 22 avril 2013. Il s'avère, à l'examen de ces deux offres que :

- La première est irrégulière car elle ne répond qu'en partie à la demande
- La seconde est inacceptable car les tarifs présentés sont très élevés par rapport à l'estimation et ne permettent pas son financement. S'il est envisageable que l'estimation initiale du maître d'oeuvre soit quelque peu revue à la hausse, elle ne peut en aucun cas l'être dans cette proportion.

**2) Financement**

La Commission d'Appel d'Offres du 23 mai 2013 a décidé de déclarer sans suite cette procédure et choisit de relancer un nouveau marché sous la forme d'un appel d'offre ouvert.

Etant donné le contexte :

- Bâtiment situé dans le secteur de la Fauconnière, quartier très sensible,
- Activités principales transférées dans un autre local peu adapté,
- Activités secondaires supprimées

Il est impératif que les travaux ne prennent aucun retard. C'est pourquoi, conformément à la première consultation, il a été décidé que la nouvelle procédure ne serait pas allotie, il s'agira d'un marché global.

**3) Proposition**

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'un marché relatif aux travaux de réhabilitation et de réaménagement du centre socioculturel Marc Sangnier sous la forme d'un appel d'offres ouvert.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD**

**OBJET : Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) pour la reconstruction du gymnase de la Madeleine**

**La Commission du Développement Social du 21 mai 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.**

**4) Présentation**

La commune de Gonesse a décidé la reconstruction du complexe sportif de la Madeleine, avenue Raymond Rambert, la démolition du complexe existant en fin de cycle de vie, et l'aménagement des espaces extérieurs. L'emprise concernée par le projet porte sur une surface de 12.450 M<sup>2</sup>. Le démarrage des travaux est envisagé fin 2013.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'opération ANRU à Saint-Blin. Le futur bâtiment mesurera environ 3.130 M<sup>2</sup>. Il comprendra une salle multisports, deux salles polyvalentes et des locaux annexes. La salle multisports aura une dimension de 1316 M<sup>2</sup> (L=48,2 M ; l=27,30 m ; hauteur sous plafond = 10 m). Cela correspond dans le référentiel de la Région IDF à un gymnase de grand gabarit (48m \* 26 m et +). L'aménagement des abords portera à la fois sur les voiries, la création d'un parvis et d'un parking paysager (1.560 M<sup>2</sup>) accueillant 80 places de stationnement, ainsi que sur la réalisation de réseaux divers, d'un bassin de rétention des eaux de pluie de 570 M<sup>2</sup>, et d'espaces verts de qualité sur 6.490 M<sup>2</sup>. L'objectif poursuivi par les aménagements extérieurs est la réussite de l'intégration de l'équipement dans son environnement, tant urbain que paysager.

Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) est un établissement public national placé sous la tutelle du Ministre chargé des sports. Ses recettes proviennent principalement des ressources qui lui sont affectées par la loi de finances : un prélèvement de 1,8% sur le chiffre d'affaires de la Française des Jeux (hors paris sportifs), le produit de la contribution sur les cessions de droits de diffusion télévisuelle des manifestations et compétitions sportives, le produit du prélèvement sur les paris sportifs, au taux fixé de 1,8% en 2012. Dans le cadre de ses missions, il aide financièrement à la réalisation de projets de construction ou de rénovation d'équipements sportifs. Il vise ainsi à soutenir la pratique sportive dans le cadre des clubs sportifs affiliés à des fédérations sportives agréées. Les conditions de son engagement sont à la fois le caractère sportif pérenne de l'équipement, et la garantie apportée par la collectivité de l'accessibilité pour la pratique sportive organisée (associations, clubs sportifs, activités sportives périscolaires) en dehors des heures d'enseignement, comme c'est le cas aujourd'hui en soirée et les week-end pour le Twirling Bâton ou pour la gymnastique volontaire. Les présidentes de ces deux associations ont par ailleurs été associées à la procédure de désignation de la mission de maîtrise d'œuvre, puisqu'elles ont été intégrées dans la composition du jury de concours.

Le montant potentiel de la subvention du CNDS est calculé en appliquant au montant de la dépense subventionnable un taux de financement qui peut varier en fonction des caractéristiques de la commune (Equipement figurant dans un contrat conclu avec l'Etat, ou situé dans une ZUS par exemple), de l'intérêt et des priorités d'investissements exprimées par les fédérations sportives, et de la conformité du projet aux orientations du CNDS. Il ne peut en tout état de cause pas dépasser un maximum de 20 % de participation et se situe généralement en dessous. Au regard des estimations connues, des montants déjà programmés de subventions sur le projet, et de la part incompressible devant rester à la charge de la collectivité (20%), nous proposons de solliciter un montant de 1.070.540 €uros auprès du CNDS.



**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**RAPPORTEUR : Madame GARRET**

**OBJET : Demande d'enregistrement relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, au nom de la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING, sise rue Nungesser et Coli, relais de la Croix Saint Benoît à Gonesse, pour l'exploitation d'une station-service**

**PIECE(S) JOINTE(S) : un rapport de synthèse**

**La Commission Développement Economique et Urbain du 22 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier**

**1) Présentation**

La demande concerne un projet de modernisation aux couleurs de TOTAL ACCESS, de la station-service, actuellement en activités, située rue Nungesser et Coli, relais de la Croix Saint Benoît, sur la commune de Gonesse.

Ce projet consiste en :

- la neutralisation, le dégazage et la dépose du réservoir de stockage de gaz GPL, et de l'installation de remplissage et de distribution de GPL associée
- l'installation de nouveaux réservoirs de carburants et de nouvelles installations de distribution
- la création d'un centre de lavage

Au regard de la synthèse annexée, les risques susceptibles d'être engendrés sont :

- l'incendie
- l'explosion
- la pollution des eaux

Afin de compléter le dossier présenté, il convient de :

- solliciter l'avis du SIAH sur le débit de rejet des eaux usées à 1l/s au lieu des 0,7 l/s prescrits
- solliciter l'avis du SDIS sur la création d'un second hydrant de défenses incendie
- de mettre en place des moyens de protection pour réduire le risque foudre

**2) Proposition**

**Au regard du dossier ci-joint, il est donc demandé au Conseil Municipal :**

- **D'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING, pour l'exploitation d'une station-service conformément aux dispositions de l'article L.512-7 du code de l'environnement**

**Sous réserve :**

- De l'avis du SIAH
- De l'avis du SDIS
- De la mise en place de moyens de protection contre la foudre